REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION NATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME

CNDH

**COMMUNIQUE N°0022-2025CNDH-P.I.**

***Relatif aux atteintes aux droits économiques et sociaux***

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) demeure très préoccupée par des atteintes aux droits économiques et sociaux résultant des difficultés liées à l'approvisionnement en carburant dans les centres urbains. Ces difficultés affectent sérieusement la jouissance de certains économiques et sociaux, tels que le droit à l'alimentation (en particulier l'accès aux denrées alimentaires de première nécessité), le droit au travail.

Face à cette situation et sur le fondement, notamment de la Constitution du 22 juillet 2023, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples, l'Institution nationale des droits de l'Homme :

- rappelle à l'Etat sa responsabilité première de protéger les droits économiques et sociaux ;
- invite les autorités à tout entreprendre pour faire cesser les exactions portant atteintes à la liberté d'aller et venir et aux droits de propriété sur les axes routiers ;
- appelle les autorités à prendre des mesures idoines pour accompagner les personnes morales et physiques directement touchées par cette crise d'approvisionnement de carburants ;
- réitère son soutien aux Forces Armées Maliennes (FAMa) dans la lutte contre les groupes terroristes dans le strict respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

**Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée.**

**Nul n'est à l'abri de la violation de ses droits.**

**Bamako, le 22 octobre 2025**
**La Présidente par intérim**

**Me Aïssata Founé TEMBELY**

*CONTACT* : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : contact@cndhmali.ml ; site web : www.cndhmali.ml, Siège de la CNDH : Rue 350-1ère Rue
après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000

Scanné avec CamScanner